



rupture d'un contrat à durée déterminée

Par **anavlis**, le **08/06/2009** à **12:01**

Bonjour,

je suis actuellement en CDD à terme précis pour le remplacement d'une personne en congé maternité qui a pris à la suite un congé payé et dont le nom est clairement mentionné dans mon contrat. Cependant mon CDD a été conclu pour une période allant du 02/03/2009 au 30/09/2009 et j'ai appris que cette personne revenait le 29/06/2009.

Mon patron peut-il me faire passer sur un autre poste sans autre formalité du fait des dates du contrat, où mon contrat peut-il être annulé du seul fait du retour de cette personne.

Si cela s'avère possible je souhaite pouvoir partir dès le retour de cette personne.

Merci de m'indiquer comment faire si cela est possible.

M'indiquer également la procédure pour ne pas perdre mes droits aux ASSEDIC, puis je en accord avec lui rédiger un nouveau contrat allant par exemple du 02/03/2009 au 30/06/2009.

Merci pour votre réponse.

Cordialement